



VIE QUOTIDIENNE

LES PRISONNIERS DE GUERRE EN FRANCE SOUS L'EMPIRE

Depuis les lois républicaines, notre pays garantissait aux prisonniers étrangers, qui séjournèrent en France, un minimum d'humanité. Nous sommes loin d'avoir eu le même respect de la part des Espagnols, des Russes et surtout des Anglais avec la cauchemardesque île de Cabrera. Le dépouillement des Archives de la Haute-Vienne va mieux nous faire connaître la vie de ces hommes arrivés dans notre pays.

Xavier LAROUDIE et Alain PIGEARD
Photos Alain PIGEARD

Les historiens, et dans une plus large mesure les mémorialistes, nous ont bien renseignés sur le sort des prisonniers de guerre français tombés au pouvoir de nos ennemis d'alors au cours des campagnes de l'Empire. Wagré, Gille, Rais, La Paquerie et d'autres ont, chacun à leur manière dépeint les misères des prisonniers de l'île de Cabrera, des pontons anglais ou espagnols, ou encore celles que l'on enduraient au fin fond de la Russie, avec pour geôliers

On note ici une colonne de prisonniers russes qui entre dans Paris, le 17 février 1814, après la bataille de Montmirail. Un garde national débonnaire n'empêche pas la distribution de pain faite par les Parisiens à ces soldats. (Photo collection A. Pigeard).

quelques sauvages kalmouks ou même simplement l'immensité. Par contre on sait moins de chose sur la condition des multitudes ennemies tombées aux mains des Français. En octobre 1805, Ulm capitule : 25 000 prisonniers ; Austerlitz, près de 30 000 selon certains auteurs ; environ 50 000 après les victoires de Iéna, Auerstaedt et la poursuite de l'armée prussienne. Bien que les chiffres varient parfois du simple au double, selon les auteurs, voilà malgré tout de quoi se faire une idée, entre 1805 et 1807, de la quantité d'Autrichiens, de Prussiens et de Russes qu'il fallut gérer. Puis ce fut en 1809 l'Autriche ; l'Espagne fournit elle aussi sont contingent immense de prisonniers de guerre.

La libération conditionnelle avant l'heure.

Si cette pratique est très appliquée, de nos jours, en matière de droit pénal ; un certain nombre de prisonniers bénéficièrent d'une pratique assez répandue à cette époque, à savoir la libération, parfois par corps entier, sous condition qu'ils acceptent de ne pas porter les armes contre leurs vainqueurs jusqu'à la fin de la campagne ! Certains passaient même dans nos rangs et garnissaient ces régiments appelés



Isembourg, Prusse, La Tour d'Auvergne. Le reliquat était acheminé vers la France, et c'est à eux que nous allons nous intéresser, à leurs conditions de détention, encore que nous allons voir qu'il ne peut être question de détention à proprement parler. Pour évoquer cette invasion d'un curieux genre, nous avons choisi de prendre pour exemple un département français qui nous a semblé représentatif à plusieurs titres. En effet, la Haute-Vienne, par sa situation géographique bien centrale, fut de tous temps à l'abri de ces grandes invasions qui forgent une tradition populaire de fort passage. L'intrusion quasi soudaine de milliers de soldats étrangers était donc chose nouvelle pour une population très sédentaire, et très préoccupée du travail de la terre, plutôt que du tumulte des combats. De plus, cette même position éloignée de toute frontière, désignait-elle ce département pour la garde des prisonniers, dans les meilleures conditions de sûreté. Il faut discerner plusieurs types de prisonniers de guerre : ceux qui transitent en convois ou en isolés ; les sédentaires organisés en dépôts, qui peuvent travailler à l'extérieur ; les officiers, jouissant d'une presque complète liberté, et qui se logent à leurs frais dans des chambres louées.

Les prisonniers transitaires.

Au plan administratif, l'acheminement de ces convois paraît être une mécanique assez bien rodée. Chaque préfet doit avertir son collègue du département voisin, qu'un convoi quitte son département pour arriver dans le sien. En même temps, il lui transmet, outre tous les renseignements utiles quant au volume et à l'état de santé des hommes, un somme de consignes sur les devoirs des collectivités vis à vis des prisonniers. Charge au préfet de transmettre ses directives aux maires des communes concernées, tout en s'assurant qu'elles sont appliquées au mieux ! Injustice du système, car ce sont bien sûr les mêmes communes, qui, placées sur les axes principaux, auront toujours la charge de ces convois ... Les maires s'en plaignent aux préfets. Ces communes malchanceuses doivent, en effet aux prisonniers qui font étape, le gîte et le couvert.

En janvier 1810, le maire de la petite commune de Châlus,

Retour des prisonniers russes après la bataille d'Austerlitz, par le colonel Barbier. Dès le lendemain de la bataille les Français libèrent de nombreux prisonniers russes pour trois raisons principales : ils ne savaient qu'en faire, il fallait les nourrir mais surtout un grand nombre d'entre eux était atteint du typhus et risquait de contaminer l'armée française. (Photo, collection A. Pigeard).

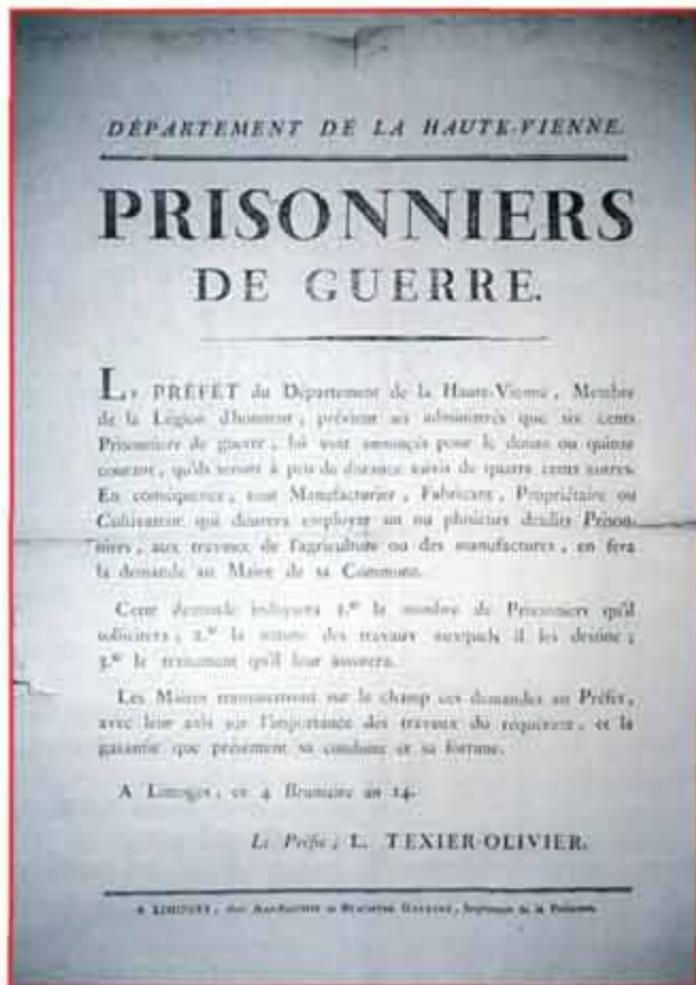
située entre Périgueux et Limoges, envoi un appel de détresse au préfet de la Haute-Vienne : "3800 Espagnols doivent faire étape chez moi ! même en les installant en plein champs, je n'aurais pas assez de bois pour les chauffer tous !". Presque en même temps, le même préfet est avisé qu'un convoi de 14 000 Espagnols s'appête à traverser le département de la Haute-Vienne. "Ils sont dans un état déplorable de fatigue, de misère et d'épuisement !". Il est demandé au préfet de "faire préparer à l'avance soupe et viande que le chef de détachement acquittera avec les 25 sous par homme et par jour qui lui ont été attribués (...). Le bien de l'humanité exige cette précaution."

La répétition des convois de transitaires.

En janvier 1811, un convoi de 1 600 Espagnols est annoncé. En février 1812 ce sont 8 000 hommes de cette nation qui passent en Haute-Vienne. Le 15 du même mois, le préfet de la Dordogne avise son collègue de la Haute-Vienne : "La garnison de Valence, forte de 20 000 hommes va traverser le pays." Le 8 mars 1812, le maire de Saint-Léonard-de-Noblat adresse son rapport au préfet : "Les conducteurs des convois laissent les prisonniers morts sur la route et je suis obligé de les envoyer chercher pour les faire enterrer." On se fera ainsi une idée des conditions pénibles dans lesquelles voyagent ces malheureux, qui, échappés à la foudre du champ de bataille, vont mourir sur une route du Limousin. Cependant, ces décès en cours de route, ne semblent affecter que des soldats espagnols déjà atteints par un mal identifié par un maire comme l'espagnolette ! On constate également que les prisonniers, qui se déplacent en isolés ou en groupes, sont mieux traités que leurs camarades des convois importants. Il est certainement plus commode de s'apitoyer sur le sort de quelques pauvres bougres, que sur celui d'un millier de bouches à nourrir. Ainsi, le 14 mai 1809, une petite colonne de 24 Anglais venant

Transport de prisonniers de guerre russes par Albrecht Adam. On note que l'escorte est composée de cavaliers polonais ; les plus fatigués voyagent dans des charrettes. (Photo collection A. Pigeard).





Affiche du département de la Haute-Vienne indiquant la venue de prisonniers étrangers, pouvant être employés dans les manufactures ou l'agriculture. Ce document, signé par le préfet du département, est daté du 4 brumaire an 14 (26 octobre 1805). (Photo, collection Xavier Laroudie).

assez rapidement une crise de la main d'oeuvre, et très vite on imagina de puiser dans ce grand réservoir d'hommes qu'étaient les dépôts de prisonniers de guerre. Mais on voulait surtout éviter une concurrence déloyale envers les journaliers et les ouvriers de toutes sortes, qui, jusque là épargnés par les levées, existaient toujours sur le marché du travail. Le travail du principe fut admis pour les prisonniers, mais à condition qu'ils reçoivent un traitement sous forme de salaire.

L'emploi réglementé des prisonniers.

Chaque propriétaire ou entrepreneur désireux d'employer un ou plusieurs prisonniers, devait présenter une demande écrite au maire de sa commune, en ayant soin de préciser : le nombre de prisonniers qu'il sollicitait, la tâche qu'il leur réservait, la durée de ce travail et enfin, le salaire qu'il proposait. Le maire jugeait du bien fondé de la demande, collationnait toutes les demandes avant de les présenter au préfet. Ce dernier n'avait plus qu'à totaliser l'ensemble des demandes des maires du département, et enfin, il adressait un état de ses besoins au général commandant la division militaire. Le général Dufour, qui commande la 21^e division militaire de Bourges, dont dépend Limoges, écrit au pré-

Ce superbe document montre Mill-Prison de Plymouth en 1798. On note l'arrivée d'une colonne de prisonniers sous escorte. A l'intérieur, une sentinelle, postée devant sa guérite, surveille l'activité des prisonniers, les tables à jeu, la vente de nourriture. A l'extrême droite les tinettes qui ne sont, d'habitude, jamais représentées ! (Bibliothèque Brown, Providence, photo A. Pigeard).



d'Espagne, escortée par 11 militaires français (!) traverse la localité du Dorat. Un soldat anglais, très affaibli par le voyage, reste au repos sur place ; lorsqu'il est rétabli, il se voit remettre par le maire une voiture pour continuer sa route.

Les prisonniers sédentaires.

Arrivés à destination, les prisonniers sont installés dans des bâtiments désaffectés en tous genres : églises, monastères et autres couvents abandonnés depuis la Révolution, furent largement utilisés. Ces dépôts n'étaient le plus souvent que gardés par un concierge. Là, les prisonniers pouvaient se reposer de leur long périple. Les levées incessantes de conscrits pour alimenter l'armée impériale, provoquèrent

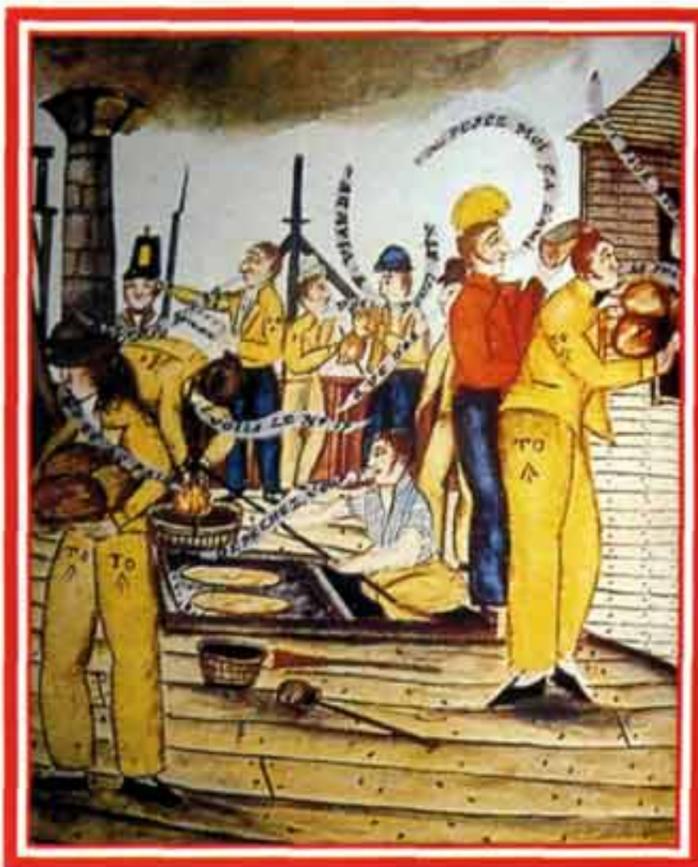
Prisonniers français au Tyrol en 1809. Malgré la rudesse des paysans tyroliens, les prisonniers français ne subirent jamais de traitements inhumains. Ils sont ici salués par un chef de l'insurrection. (Photo, collection A. Pigeard).



fet de la Haute-Vienne : "Vous avez demandé 1000 prisonniers de guerre ! En attendant la décision du ministre et du général chargé de la répartition à Dijon, en voilà 600." Parfois, des lettres d'éventuels employeurs arrivent dans les mairies. Morin, marchand, demeurant à Limoges demande en décembre 1805 "six prisonniers autrichiens pour travaux de campagne, et pense fournir du travail pour un mois environ." A la même date, c'est une commune qui en sollicite la même quantité "pour travaux intéressants la commune." Onze autres sont réclamés, par plusieurs propriétaires d'une même commune, "pour travaux de défrichage."

De rares incidents avec les prisonniers.

Les incidents entre employeurs et prisonniers semblent rares. Citons en un pour l'anecdote, et pour bien faire voir que les idées républicaines, avaient faits leur chemin, même dans les endroits les plus éloignés du fracas révolutionnaire. En décembre 1805, un propriétaire terrien, s'était vu, sur sa demande, allouer deux prisonniers russes. Ceux-ci, après quelques semaines de travail, disparurent, sans en avertir l'employeur, qui signala le fait aux autorités. Les



par les tourments de la guerre, attendrissent le bon peuple. A partir de 1813, les échos des campagnes de l'Empereur arrivent ; des prisonniers de guerre français rentrent et racontent ce qu'ils ont vécu. Beaucoup d'autres ne rentreront jamais ; on en parle. On parle aussi des premiers grands revers de nos armées. Les prisonniers de guerre de toutes ces nations ennemies sont regardés différemment. Les prisonniers reçoivent aussi ces mêmes échos ; ils en tirent des conclusions sur le devenir de l'Empire et sentent leur libération proche. Ils s'enhardissent, prennent des initiatives, se révoltent parfois. En mars 1814, un complot

Dessin extrait des Mémoires de Gilles et représentant des prisonniers français sur l'un des nombreux pontons. On note la tenue donnée aux prisonniers et une sentinelle toujours présente lors des distributions. (Coll. A. Pigéard).

Ce dessin est sans doute l'un des rares témoignages de mouroir que représentait l'île de Cabrera. C'est un prisonnier, du nom de Gille, auteur de Mémoires, qui a laissé ce dessin très instructif. On remarque toutes les baraques des prisonniers dans le port de l'île. (Coll. A. Pigéard).

est découvert à Limoges. Tous les prisonniers du dépôt de la ville devaient se joindre à tous ceux du département, ils avaient prévu de désarmer la cohorte urbaine, de s'emparer à domicile "des uniformes et des armes", ainsi que de ceux de la compagnie de réserve départementale. Six bataillons d'infanterie et cinq cents cavaliers devaient être mis sur le pied de guerre !

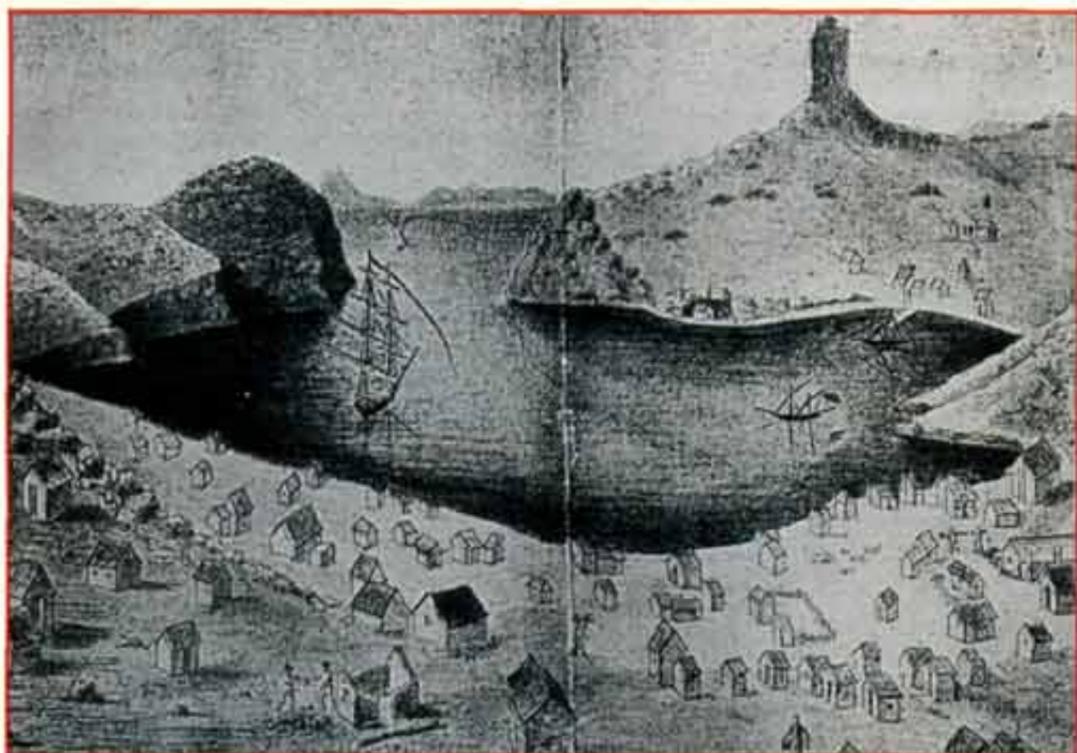
Des arrivages toujours importants.

Il faut savoir qu'à cette époque là, les convois de prisonniers arrivent encore à Limoges, à un rythme soutenu. Ce sont surtout des prisonniers espagnols, qui grossissent les rangs de leurs compatriotes déjà sur place. En janvier 1814, ce sont 823 hommes du régiment de Nassau qui arrivent à Limoges. En même temps, 600 Anglais se déplacent, avec femmes et enfants, ce qui est un signe particulier de leur armée. Les Anglais arrivent en convoi ou en groupes isolés, constitués le plus souvent par affinités, sans aucune escorte, sans aucun justificatif de leur état de prisonniers de guerre. Tous ces hommes viennent s'agglutiner à Limoges, informant leurs compagnons de captivité et la population, des dernières évolutions de la guerre dans la péninsule, et par là même, font savoir qu'ils ne resteront pas longtemps prisonniers.

Commentaires et rapports des préfets.

Le préfet de la Haute-Vienne décrit la ville de Limoges en 1814 : "Je souligne le problème que me pose l'hébergement des détachements de prisonniers de guerre, qui passent journellement à Limoges. La ville est encombrée d'officiers et soldats de toutes armes et de toutes nations :

En 1847, le régime de la Monarchie de Juillet fit élever une stèle en souvenir des soldats de l'armée napoléonienne morts à Cabrera. Le monument porte l'inscription : "A la mémoire des Français morts à Cabrera. Escadrille d'évolution commandée par S.A.R. le prince de Joinville." (Photo Alain Chappet).



deux prisonniers furent immédiatement déclarés déserteurs ! Quelques temps après, ils reparurent à leur dépôt, distant d'une trentaine de kilomètres. Interrogés sur leur attitude, ils répondent qu'ils étaient mal nourris et n'étaient pas payés le dimanche. Une confrontation est organisée entre les deux parties et le propriétaire d'affirmer qu'ils ne sont pas payés le dimanche "car il les passent à la messe ou à boire et à se promener." On statue ; le jugement est rendu : premièrement, le propriétaire n'aura plus de prisonniers ; deuxièmement, on lui saisit un manteau, son cheval, sa selle, en dédommagement du préjudice subi par les deux soldats russes.

Un changement dans les mentalités.

Avant l'Empire, en 1801, il y avait à Limoges un dépôt de 633 prisonniers autrichiens. Apparemment, ils embarrassent, puisque dès la paix de Lunéville, en février 1801, on saisit l'occasion pour suggérer "qu'ils coûtent chers à la République, et que l'Autriche était à présent une puissance amie, il valait mieux les renvoyer chez eux", ce que l'on fit. On peut considérer que jusqu'en 1813, les rapports entre prisonniers et population sont très cordiaux. En règle générale, la pitié prend le pas sur tous les autres sentiments. Ces malheureux, jetés loin de leur famille,



Espagnols, Hollandais, Prussiens, Anglais, de leurs femmes, enfants, domestiques. De nombreux passages d'artillerie, dragons et autres armes me sont annoncés, ainsi que d'autres détachements de prisonniers de guerre. La population est mécontente de tant de désordre qui menace la tranquillité publique." Pour remonter le moral de son collègue de la Haute-Vienne, le préfet du Puy-de-Dôme lui adresse cette lettre, datée, il est vrai du 9 avril 1814, soit trois jours après l'abdication de l'Empereur. "L'ennemi occupant la quasi totalité du département de la Loire, et étant sur la frontière du nôtre, il est impossible de laisser continuer la route des prisonniers de guerre dirigés sur Montbrison. Je vous prie de donner des ordres pour que les prisonniers de guerre arrivés sur votre territoire ne continuent point leur route sur Clermont." Autrement dit, déroutez-les ou gardez-les.

L'attitude d'officiers prisonniers.

Pour ne pas terminer, sans avoir évoqué le sort des officiers, voici un échange significatif de courrier entre les autorités, qui nous laissera pantois. Tout commence par un rapport adressé par le commissaire de police de Limoges, au maire de la ville, daté du 4 janvier 1814 : "(...) Depuis longtemps, des rapports indirects annonçaient à la police que des officiers prussiens, prisonniers de guerre en cette ville, profitaient de nouvelles alarmantes sur le sort de nos armes, pour étaler, avec une présomption ironique les succès des armées coalisées contre notre patrie ; déjà, leur jactance offrait à l'observateur impartial, des signes certains de leur comportement. (...) Ils ont oublié la reconnaissance pour se porter à des excès qui peuvent alarmer puisqu'ils tendent à troubler l'ordre. La police avu qu'ils jouissaient d'une liberté illimitée, que les nuits, à des heures indues, ils parcouraient la ville, qu'ils avaient loué un café où ils formaient une réunion où aucun habitant n'était admis ; on les a même vu se livrer au plaisir de la chair ... On peut ajouter que les citoyens ont rivalisés de zèle et d'égards pour leur faire oublier qu'ils étaient des prisonniers d'une nation ennemie. A des époques peu reculées, il a passé un nombre considérable de déserteurs de l'armée anglaise de différentes nations ; ils ont circonvenu ceux qui parlaient leur langue et les ont engagé à quitter les Aigles françaises pour passer à l'ennemi. Ils ont eu des discussions avec des sous-officiers du recrutement. Ils ont été vu à enlever des affiches dans la nuit. Place des Bancs, ils ont provoqué une rixe en insultant des habitants qui ont répliqué en maltraitant des officiers prussiens. Cette scène désagréable a parcouru la ville où se trouve un nombre considérable d'anciens militaires qui se rappellent d'avoir été dans les prisons des puissances qui sont en



Prisonniers français en Russie lors de la campagne de 1812. Le sort de ces malheureux était terrible ; gardés par des cosaques ou d'épouvantables paysans, ils seront la plupart du temps conduits en Sibérie et ne reverront jamais leur patrie. (Photo collection de A. Pigeard).

Sources :
Archives départementales de la Haute-Vienne
Série R/ 8 R1 et 8R 2.

Prisonniers français d'après nature, vers 1813. On remarque que ces six prisonniers français sont gardés par un soldat autrichien. La coupe de l'uniforme du fusilier de dos prouve que nous sommes après 1812, car avant cette date les Autrichiens étaient nos alliés. Les soldats français, prisonniers en Allemagne, Autriche, Hongrie, seront parmi les mieux traités. (Dessin de Klein, photo collection de A. Pigeard).



guerre avec nous, et ils n'ont pas éprouvé dans leur captivité, les égards qu'on a pour ceux qui les offensent, sans autre motif que le succès passager de leurs compatriotes qui peut d'un instant à l'autre être contenu ou trouver une fin dans une paix qui rendra tous les hommes amis."

On peut apprécier la circonvolution diplomatique de la dernière phrase. On ne sait jamais de quoi demain sera fait... A réception de ce courrier, le maire se tourne vers le préfet et lui demande, tout aussi diplomatiquement vu la période, "qu'un règlement mette fin aux agissements des officiers prussiens, sans pour cela priver ces étrangers des égards que l'on doit au malheur ..." Le 8 janvier 1814, le préfet réagit par une lettre au maire de Limoges. Il demande que lui soit dressée une liste des fauteurs de troubles, "afin, dit-il, que je puisse prendre à leur égard, une détermination capable de les faire rentrer dans les devoirs." Il ajoute : "En attendant, je vous prie d'interdire à tous les prisonniers dont il s'agit, l'entrée dans aucun des cafés de cette ville, et d'être retirés à six heures du soir dans leur logement respectif, sous peine d'être arrêtés, constitués prisonniers et punis suivant toute la rigueur des lois qui leurs sont applicables." Voilà qu'on menace des prisonniers d'être faits prisonniers. Nous pensons que ces officiers prussiens devaient trouver avantages à être à Limoges en 1813 plutôt qu'à Leipzig.

Que conclure de tout cela ?

Pour conclure, si il s'agissait de comparer tout cela aux conditions de captivité des soldats français dans les prisons coalisées, nous donnerions une mention spéciale d'humanité à la France. Nous pensons une fois de plus que la Révolution avait marqué les mentalités de son empreinte humaniste nouvelle, dont nos ennemis d'alors n'avaient aucune idée. Mais quel déchirement, comme le souligne le commissaire de police, pour les anciens militaires français revenus des prisons alliées, que de voir leurs ennemis se pavaner avec arrogance dans leur propre ville ! Quelle amertume devaient-ils ressentir lorsqu'on donnait raison aux prisonniers russes, qui désertent leur lieu de travail parce qu'ils n'ont pas été payé le dimanche. La population avait-elle à cette époque une idée de l'île de Cabrera, des pontons anglais et espagnols. Les prisonniers de tels sites n'étaient pas encore rentrés pour en parler, du moins pour ceux qui en sont revenus. Enfin, notons que, d'après les Archives départementales de la Haute-Vienne, environ une quarantaine de prisonniers de guerre ont reçu un avis favorable des autorités pour s'établir dans ce département. Il s'agissait principalement de Hongrois, de Russes et d'un Français ... □